LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES - ENCPB
SERVICE RESTAURATION

A compléter par la famille

Nom de l'élève :_____

Prénom :_____

Date de naissance :_____

Classe :_____

Quotient familial :_____

Le service Restauration est accessible à tous pour une fréquentation régulière ou occasionnelle. L'admission aux selfs implique le respect du Règlement intérieur. Pour le paiement des repas, le service Intendance vous accueille tous les jours entre 8h et 12h30.
A compter de septembre 2017, la réforme des tarifs de la demi-pension entre en vigueur sur Paris. Le dispositif applique une grille unique de tarifs calculée à partir des ressources des familles.

Documents à fournir

SANS CES DOCUMENTS, LE LYCÉE APPLIQUERA LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ

Vous êtes allocataire CAF :

Copie de l'attestation de restauration scolaire CAF ☐

Ou

Copie de l'attestation de paiement de la CAF avec le quotient familial ☐

Vous n'êtes pas allocataire CAF

Attestation de restauration scolaire (***OBLIGATOIRE***) ☐

*Une calculette accessible sur le site de la région ile de France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire (www.iledefrance.fr/equitables). **Cette attestation doit être remise** au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :*

Copie de l'avis d'imposition de l'année précédente ☐

Photocopie du livret de famille ☐

Photocopie des prestations familiales du dernier mois (si vous avez renseigné un montant dans le champ « prestations familiales du mois dernier ») ☐

FACULTATIF :

Chèque de 50€ à l'ordre de l'ENCPB (Nom et prénom de l'élève indiqué au dos) ☐

A compléter par l'administration

NUMERO DE BADGE	

QUOTIENT FAMILIAL	≤183€	≤353€	≤518€	≤689€	≤874€	≤1078€	≤1333€	≤1689€	≤2388€	>2388€
TARIF PAR REPAS	1,50€	1,70€	1,90€	2,10€	2,30€	2,50€	2,70€	3,00€	3,50€	4,00€
TARIF DE L'ÉLÈVE										